



Accueillir, accompagner et loger les personnes

Panorama

Janvier 2018



Sommaire

L'ESSENTIEL 2016 4

Accueillir et orienter : soutenir les ménages
dans leurs droits liés à l'habitat 6

Accompagner : aider les ménages à accéder
ou se maintenir dans leur logement 7

Apporter des solutions d'habitat aux
ménages en précarité 9

L'accueil des ménages sur une offre de droit commun 9

L'accès des ménages à une offre temporaire 11

L'accueil des ménages sur l'offre en collectif 13

Édito

Accompagner les personnes c'est leur proposer une aide modulable et adaptée pour qu'elles parviennent à se loger durablement.

Parce que les situations de précarité augmentent, parce que les personnes privées d'un logement digne et abordable sont toujours aussi nombreuses, parce que connaître ses droits devient de plus en plus complexe, les associations de la Fapil se mobilisent pour soutenir les personnes dans leurs démarches et leur parcours et leur apporter des solutions d'habitat.

L'accueil, l'orientation, l'information et l'accompagnement des personnes sont aussi indispensables que l'offre de logements créée par le réseau. Que les personnes soient logées ou non par nos adhérents, l'accompagnement qui leur est proposé est multiforme pour s'adapter à leur situation et à ses évolutions. Il fait appel à des savoir-faire et des pratiques reposant sur une éthique du respect et de l'écoute, indispensable pour garantir sa pertinence.

En écho à ces différentes formes de soutien, les associations du réseau proposent à ces personnes une palette de réponses en matière de logement afin d'ajuster au mieux l'offre à leurs besoins. Majoritairement issus du parc privé, les 26 500 logements gérés par le réseau sont mobilisés selon différentes modalités (logement ordinaire, temporaire, en collectif, pension de famille, etc.) pour loger les publics en difficulté. À ce parc s'ajoutent également plus de 5 000 places en structure d'hébergement.

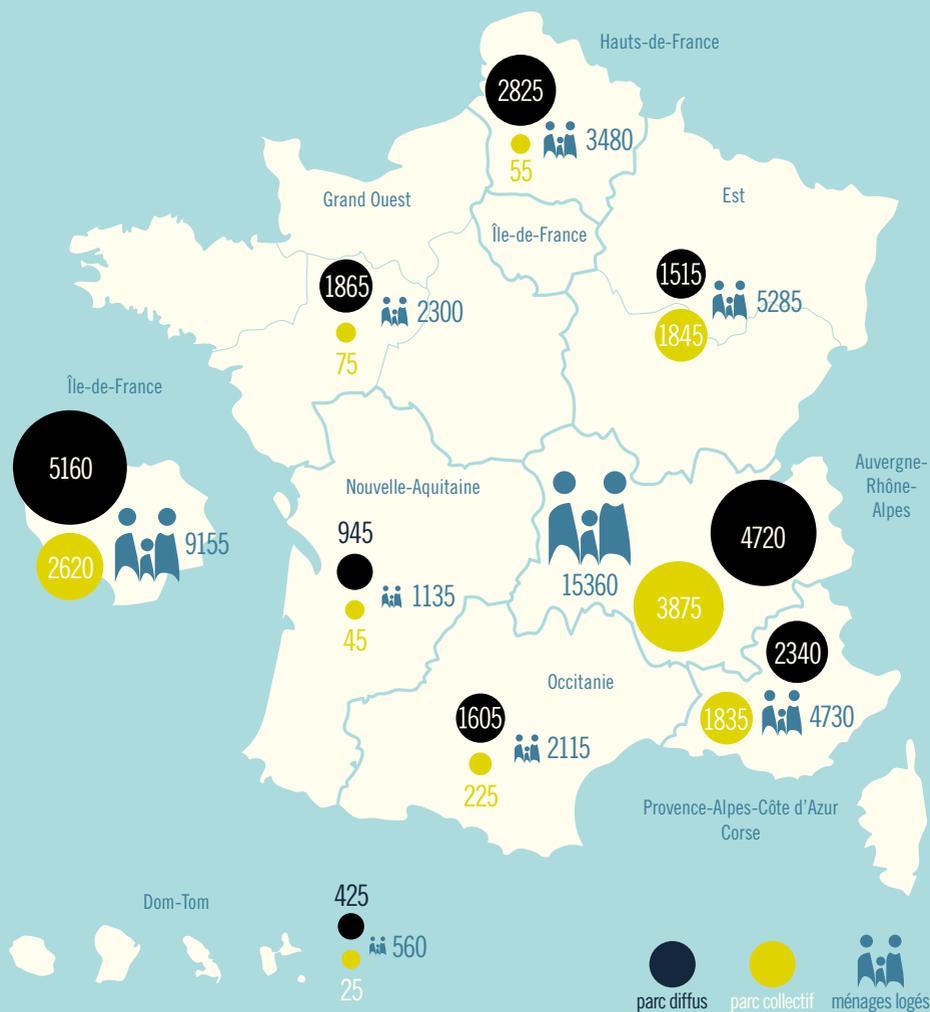
Comment témoigner de ces actions autrement qu'en présentant ceux à qui elles bénéficient ?

Cette brochure souhaite rendre compte de la diversité des situations et des ménages accueillis par le réseau en 2016 à travers les données sur leur situation familiale, économique et sociale.

Thierry Debrand
Président de la Fapil

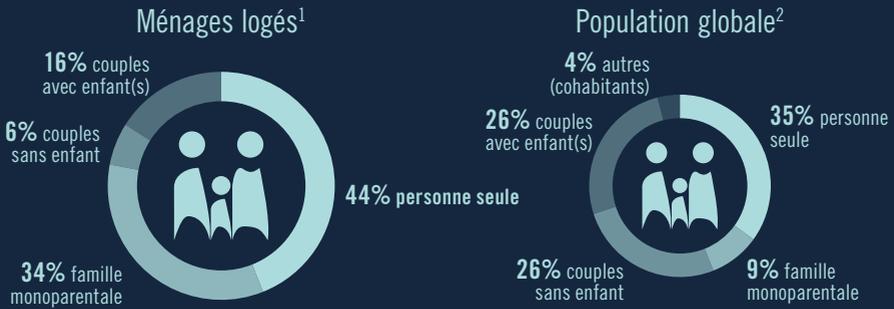
L'ESSENTIEL 2016

- ⊙ **32 000** logements et places gérés
- ⊙ **44 120** ménages logés et hébergés
- ⊙ **50 300** ménages accueillis et informés sur leurs droits relatifs à l'habitat
- ⊙ **22 825** ménages accompagnés par les équipes dans leur projet logement ou plus largement pour une insertion durable

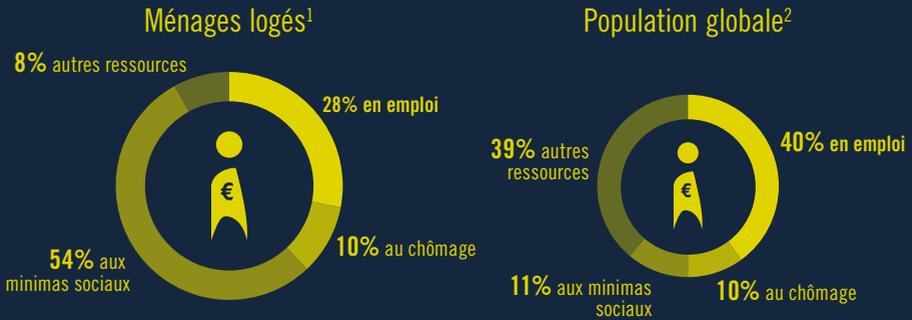


Un réseau qui accueille des ménages parmi les plus pauvres

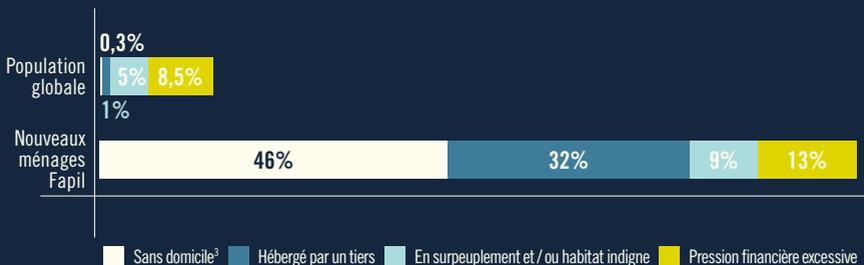
COMPOSITION FAMILIALE



RESSOURCES



SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT



Accueillir et orienter : soutenir les ménages dans leurs droits liés à l'habitat

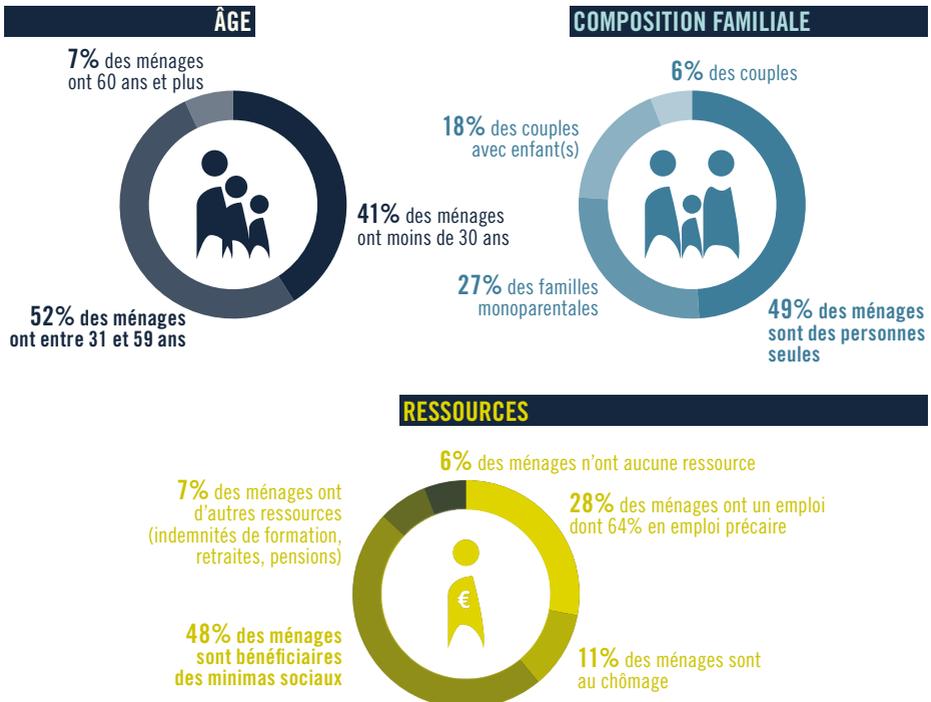
En moyenne, ce sont près de **50 000** ménages qui bénéficient chaque année d'une orientation, d'une information ou d'un premier accueil pour faire un point sur leur situation et obtenir une aide dans leurs démarches.

Cet accueil est une première étape essentielle pour connaître leurs droits en matière d'habitat, les solutions possibles en termes de logement d'une part et pour comprendre les arcanes des circuits d'accès à ces différentes offres d'autre part.

Il est réalisé par les structure via des permanences d'accueil régulières et ouvertes à tous pour répondre à l'impératif de proximité et d'accès à l'information défendu par le réseau.

10 000 ménages par an sont reçus en entretien individuel ; un peu plus de **4 000** sont invités à participer à des ateliers collectifs.

Profils des ménages accueillis par le réseau en 2016



Accompagner : aider les ménages à accéder ou se maintenir dans leur logement

Les adhérents accompagnent en moyenne **24 000** ménages par an (dont un peu plus de la moitié sont également logés sur le parc géré par l'association).

Au-delà de l'accompagnement « classique » au logement (aide à l'accès, prévention des impayés, information sur les obligations relatives au bail, etc.), les associations interviennent de plus en plus auprès de ménages menacés d'expulsion. En effet, près de **15 %** des ménages accompagnés en dehors du parc géré par les structures le sont en vue de prévenir une expulsion.

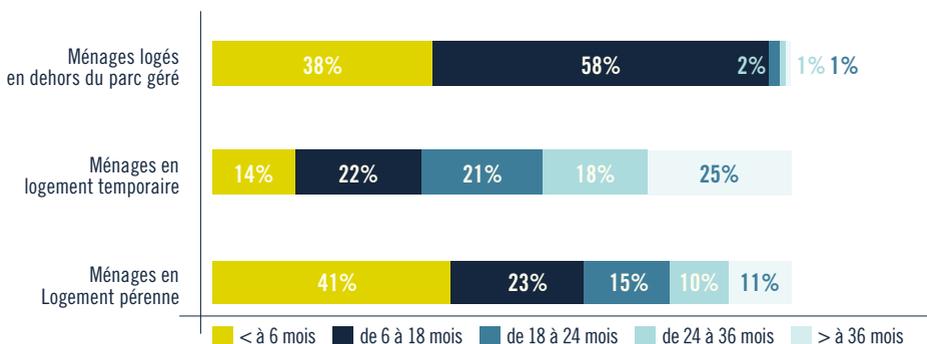
Le soutien apporté aux ménages par les intervenants sociaux pour faire valoir leur droit au logement (procédure DALO) concerne **8 %** des ménages accompagnés en dehors du parc géré et près de **15 %** des ménages logés sur l'offre temporaire gérée par les associations de la Fapil.

En 2016, **les accompagnements réalisés pour les ménages logés en diffus par les associations sont dans 50 % des cas supérieurs à 18 mois**. Cette moyenne ne reflète pas les différences importantes entre :

- l'accompagnement réalisé sur l'offre dite « ordinaire » qui vise essentiellement à soutenir le ménage durant les quelques mois qui suivent l'entrée dans les lieux (41 % des accompagnements durent moins de 6 mois) ;
- et celui mis en place en logements temporaires (64 % vont au-delà de 18 mois) dans l'enjeu est de « préparer » le ménage à son accès et son maintien durable dans un logement pérenne.

Concernant **les ménages accompagnés en dehors du parc géré par le réseau, l'accompagnement ne se prolonge au-delà d'un 1 an ½ que dans 4 % des cas**.

DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT EN 2016



Les écarts dans les durées des accompagnements réalisés dans et hors parc correspondent à ceux relevés les années précédentes. Les accompagnements hors parc se concentrent sur une durée comprise entre 6 et 18 mois (60 % en moyenne depuis 2013), durée qui fait écho au calibrage des dispositifs à la mesure (ASLL et AVDL).

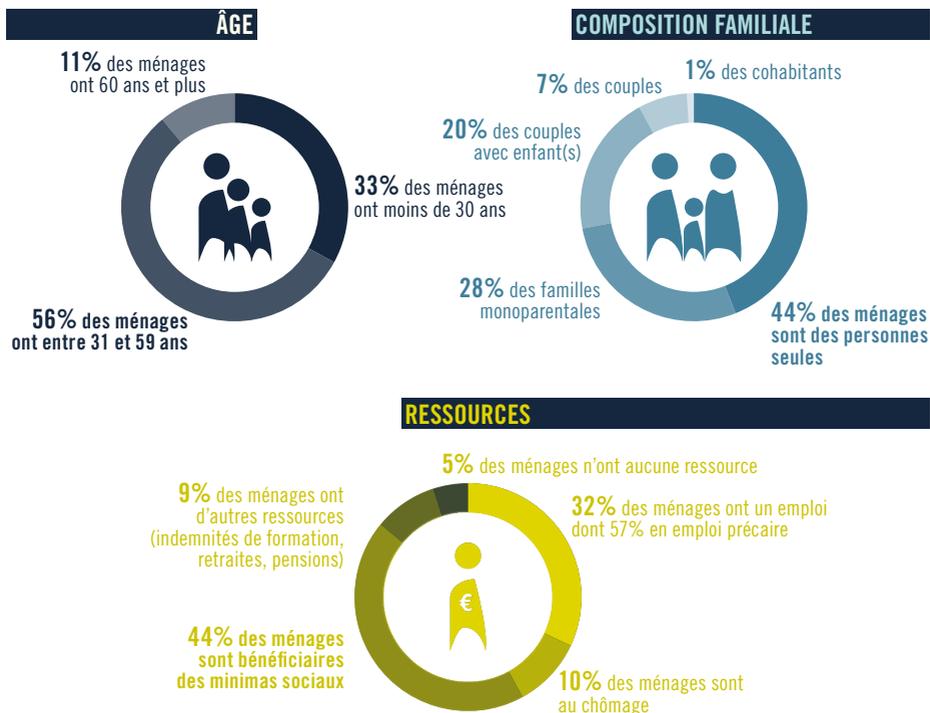
D'un autre côté, les durées des accompagnements réalisés auprès des ménages logés par le réseau sont plus variables (47 % des accompagnements sont supérieurs à 18 mois sur la période 2013-2016) : témoignage de la nécessité de moduler le temps de l'accompagnement proposé aux besoins des ménages ; mais peut-être aussi, signe de séjours en offre temporaire qui s'étirent faute de logements ordinaires adaptés et à bas loyer.

L'accompagnement des ménages en dehors du parc géré

Parmi les ménages accompagnés en dehors du parc géré par le réseau **68 % d'entre eux étaient dépourvus de logement** (dont 61 % étaient hébergés chez un tiers, les autres étaient soit en structures d'hébergement, soit en institutions ou à la rue).

En 2016, à l'issue de l'accompagnement, **89 % des ménages ont pu trouver une solution de logement pérenne** (dont 80 % sur le parc social).

Profils des ménages accompagnés en 2016 en dehors du parc géré



Apporter des solutions d'habitat aux ménages en précarité

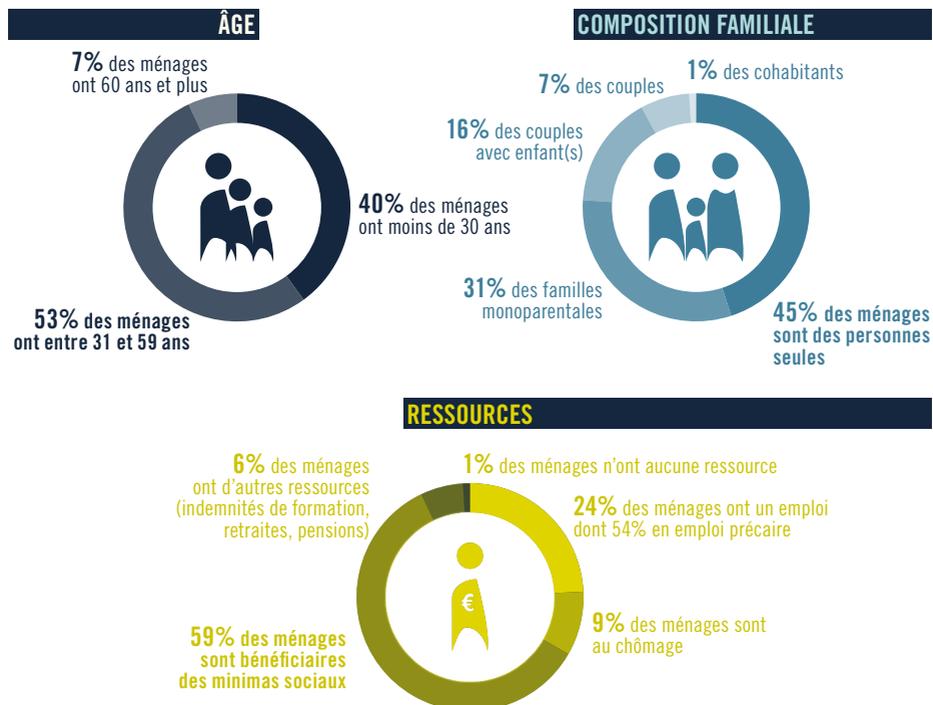
L'accueil des ménages sur une offre de droit commun

- **15 305** logements ordinaires (dont 1 375 mobilisés en 2016)
- **17 350** ménages logés dans l'année
- **3 095** nouveaux ménages logés

Des ménages dont la situation socio-économique se dégrade

Les associations accueillent en majorité sur leur parc pérenne des personnes seules (45 % des ménages entrés en 2016) et pour près d'un tiers des familles monoparentales.

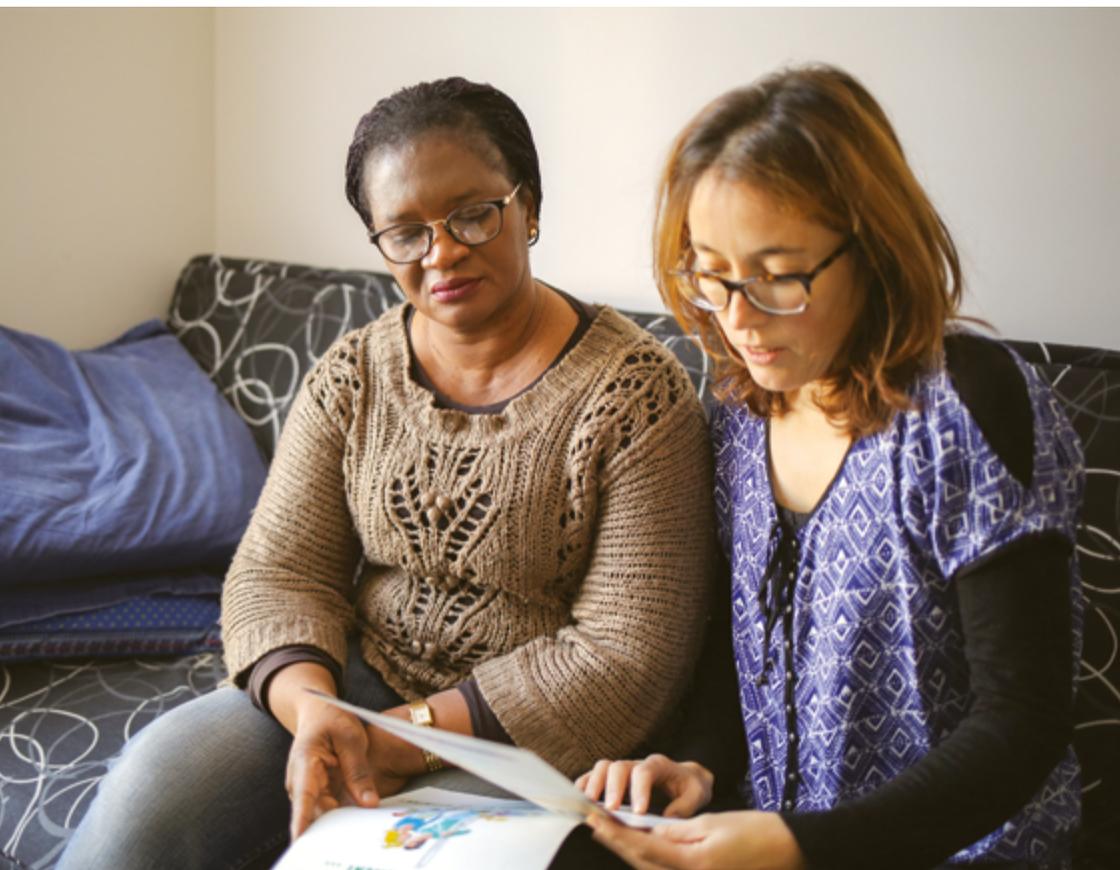
La part des ménages bénéficiaires des minimas sociaux ne cessent d'augmenter (59 % en 2016, plus 5 points depuis 2013) quand celle des ménages en emploi diminue (24 % en 2016, moins 3 points depuis 2013).



Des parcours qui témoignent du bien-fondé du principe du « Logement d'abord »

Fidèles aux valeurs qui fondent leurs actions, les associations de la Fapil accueillent sur leur offre de logements ordinaires **des ménages majoritairement dépourvus de logement : 70 %** des nouveaux ménages entrés en 2016 (80 % des entrants en moyenne sur la période 2013-2016). Parmi eux, les ménages hébergés par un tiers en constituent la moitié.

Lorsqu'ils quittent le parc pérenne du réseau, **c'est dans près de 40 % des cas pour un logement du parc social.** Quoiqu'il en soit 74 % d'entre eux conservent leur statut de locataire de droit commun.



L'accès des ménages à une offre temporaire

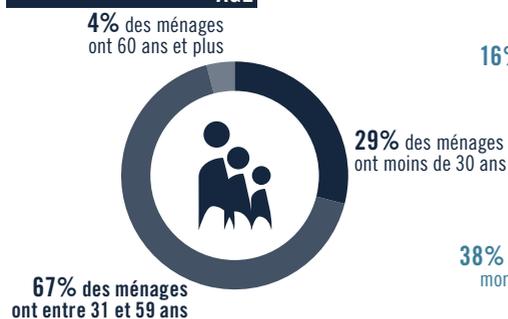
- ◎ **6 095** logements temporaires (dont 445 mobilisés en 2016)
- ◎ **7 760** ménages logés dans l'année
- ◎ **2 040** nouveaux ménages logés

Plus de familles que sur l'offre pérenne mais des situations qui demeurent fragiles

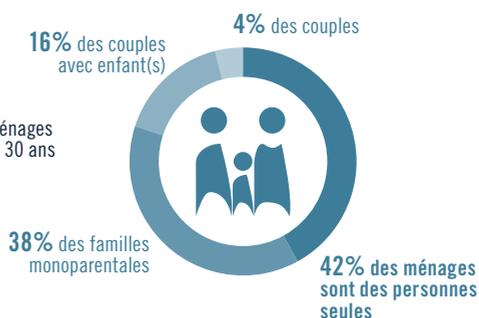
Les familles représentent 54 % des ménages accueillis en 2016 sur l'offre de logements temporaires (dont près de 70 % de familles monoparentales, part en augmentation depuis 2013).

Le lien à l'emploi pour ces ménages est plus fréquent que sur l'offre pérenne puisqu'un peu plus d'un tiers ont un travail rémunéré. Cependant, **cette source de revenus reste incertaine** étant donné que **52 % des emplois correspondent à des contrats précaires**. Les profils des nouveaux ménages accueillis en temporaire sur la période 2013-2016 sont plutôt stables.

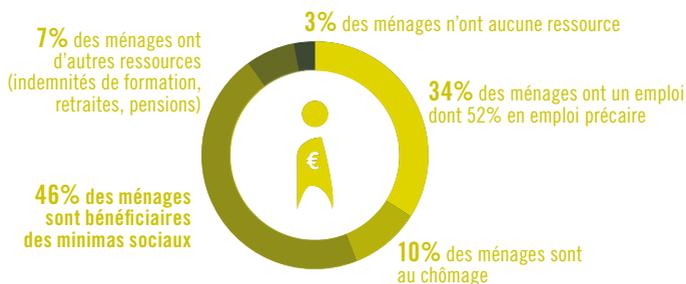
ÂGE



COMPOSITION FAMILIALE



RESSOURCES



Des parcours qui traduisent l'effet levier d'un logement accompagné pour l'accès à une offre de droit commun

83% des nouveaux ménages entrés en 2016 étaient sans domicile personnel (80% des entrants en moyenne sur la période 2013-2016). Comme sur l'offre ordinaire, les ménages hébergés par un tiers représentent une part importante des situations (40% en 2016).

Grâce à ce passage par une offre passerelle et à l'accompagnement mis en œuvre, **79% des ménages ont quitté leur logement pour une offre ordinaire** : 67% ont été relogés sur le parc social, 9% dans le parc privé et 3% sur l'offre ordinaire du réseau. Pour les autres, 8% sont partis sans informer l'association et 13% ont été réorientés vers une autre offre d'insertion (résidences sociales, structures d'hébergement).



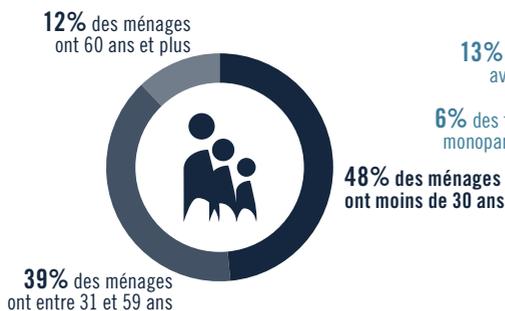
L'accueil des ménages sur l'offre en collectif

- ◎ **5 095** logements dont 3 880 résidence sociale et 1 215 en pension de famille (190 logements mobilisés en 2016)
- ◎ **7 040** ménages logés dans l'année
- ◎ **2 290** nouveaux ménages logés

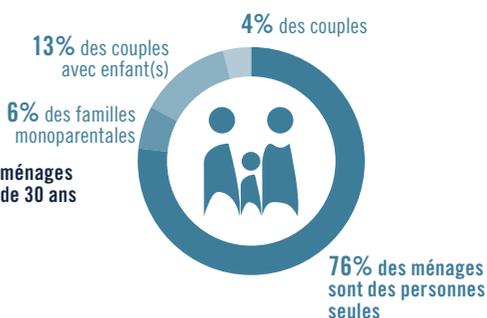
Les résidences sociales : une offre qui accueille de plus en plus de jeunes qui s'appauvrissent

Depuis 4 ans, la part des ménages en emploi et celle des bénéficiaires des minima sociaux fluctuent sans que l'on puisse en dégager une tendance à la hausse ou à la baisse. Néanmoins, parmi les nouveaux ménages logés, **la proportion de ceux sans aucune ressource connaît une hausse importante** (+12 points depuis 2014 pour atteindre 33% en 2016).

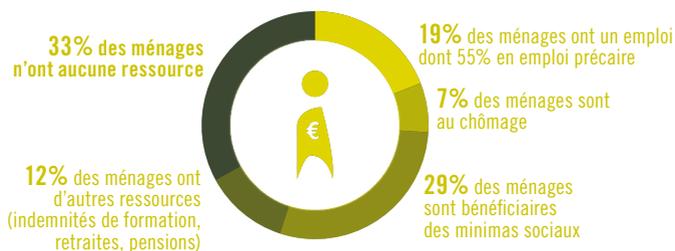
ÂGE



COMPOSITION FAMILIALE



RESSOURCES



Des sorties vers le logement malgré des situations socio-économiques fragiles

L'offre en résidence sociale est caractérisée par un fort taux de rotation (56 % en 2016 contre une moyenne de 70 % sur la période 2013-2016).

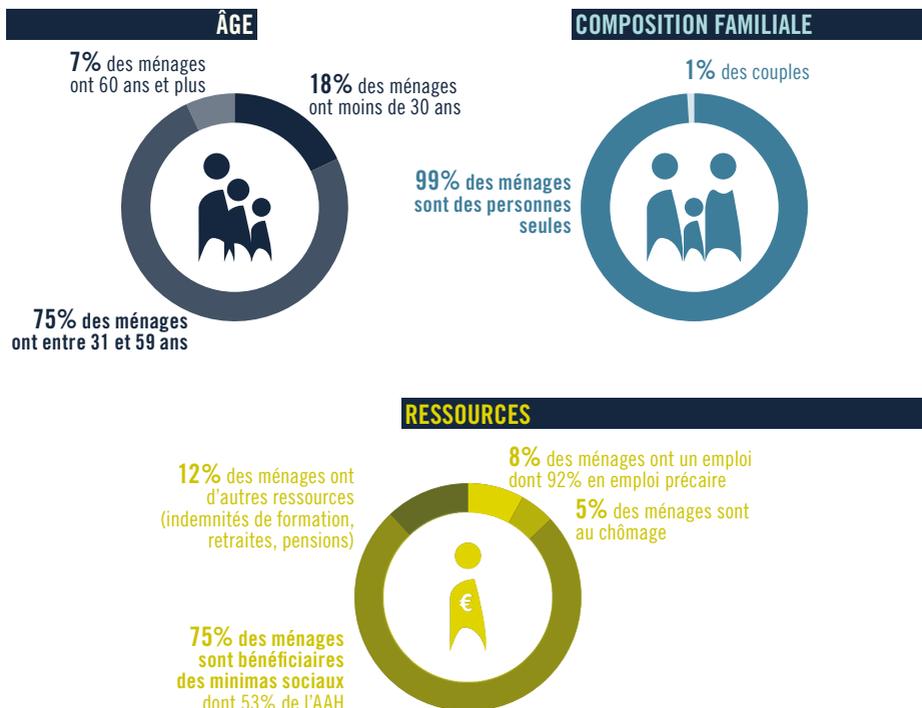
Les nouveaux ménages accueillis en 2016 en résidence sociale **étaient dans 94 % des cas dépourvus de logement** : 32 % étaient hébergés chez un tiers, 19 % étaient à la rue ou en hébergement d'urgence, 20 % en centre d'accueil pour demandeurs d'asile, 23 % en hébergement d'insertion.

Malgré la dégradation des situations observée, **64 % des ménages sortant de résidence sociale en 2016 ont pu accéder à une offre de droit commun** (dont 44 % sur le parc social).

Les pensions de famille : une offre dédiée aux personnes cumulant des difficultés économiques, sociales et psychiques.

Le nombre de logements en pension de famille a doublé en 5 ans pour atteindre 1215 logements en 2016, gage d'une meilleure prise en compte des besoins des publics en souffrance psychique (même si l'offre adaptée à ces publics reste sous dimensionnée).

Conformément à sa vocation, cette offre accueille majoritairement des personnes seules dont la principale ressource est issue des minima sociaux ; en 2016 un peu plus d'un tiers d'entre elles sont reconnues handicapées.



Des trajectoires résidentielles chaotiques mais un logement tremplin pour certains

Les nouveaux ménages accueillis en 2016 en pension de famille étaient dans 85 % des cas dépourvus de logement. Parmi eux, 36 % étaient en structures d'hébergement, 17 % sortaient d'institutions, 18 % étaient hébergés par un tiers et 1 % vivaient en caravane ou en squat. **C'est sur cette offre que l'on rencontre la plus forte proportion de ménages issus de la rue (13 % des entrants en 2016).**

Si la sortie du logement n'est pas un objectif en soi, en 2016 près de **la moitié des ménages ayant quitté leur logement ont poursuivi leur parcours résidentiel en accédant à un logement pérenne.** Indice de la vulnérabilité des locataires, la part des ménages partis sans en informer l'association est élevée (13 % en 2016). Ils sont également nombreux à retourner en institution (11 %). Enfin, signe des longs parcours d'errance de certains des locataires, la part des ménages qui décèdent dans leur logement atteint près de 10 %.






**Fédération
des Associations
et des Acteurs
pour la Promotion
et l'Insertion par
le Logement**

6, avenue du Professeur André Lemierre
75020 Paris
contact@fapil.net – www.fapil.net

Avec le soutien : du Ministère de la Cohésion des territoires ; du Ministère des Solidarités et de la Santé ; de la Caisse de garantie du logement locatif social ; de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de la Fondation Abbé Pierre.